

voit plus, dans les prêtres catholiques, que des fonctionnaires de l'Etat qu'on allait mener à la baguette. Voici un nouvel échantillon de ses procédés à l'égard du clergé !

M. le doyen Reidhaar, curé de Lausanne, dirigeait cette paroisse depuis plus de vingt ans. Catholiques et protestants l'aimaient, le respectaient et rendaient hommage à son esprit conciliant, à son zèle actif, charitable et prudent. Eh bien ! ce vénérable prêtre reçut tout à coup, le 20 mars de cette année, la lettre suivante du président du Conseil d'Etat :

« Lausanne, 17 mars 1849.

« Monsieur,

« Le Conseil d'Etat me charge de vous signifier que vous avez cessé de remplir les fonctions de desservant de la chapelle catholique de Lausanne.

« Le président : L.-H. DELARAGEAZ.

C'est ainsi qu'un gouvernement despotique des prêtres irréprochables, leur interdit l'exercice de fonctions sacerdotales et pastorales, sans alléguer le moindre grief, sans enquête, sans aucun égard pour l'autorité ecclésiastique diocésaine. C'est au dix-neuvième siècle que de pareilles énormités sont commises ! C'est en Suisse, jadis terre classique de la vraie liberté ! c'est dans le canton de Vaud, dont la devise est : Liberté et Patrie !

Le gouvernement vaudois ne perdait pas de vue les curés des autres paroisses du canton. Il se réservait de la même manière de les frapper à l'occasion de la fête d'actions de grâces, en leur ordonnant de lire en chaire son exhortation.

Dans cette prévision, M. les curés s'adressèrent à l'autorité ecclésiastique diocésaine pour en obtenir des directions. Une copie de la réponse des vicaires généraux fut transmise officiellement au Conseil d'Etat avec la lettre suivante :

« L'administration ecclésiastique du diocèse de Lausanne et Genève

« A M. le président et M. les membres du Conseil d'Etat du canton de Vaud.

« Monsieur le président et Messieurs,

« Nous avons appris avec peine que M. les curés et prêtres desservants des paroisses catholiques de votre canton avaient été blâmés, l'année dernière, pour avoir lu, non l'exhortation qui accompagnait l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la fête d'actions de grâces du troisième dimanche de septembre, mais seulement d'après les usages reçus et constamment suivis, le dispositif de cet arrêté.

« Nous avons dû, en conséquence, tracer à ces messieurs une règle de conduite qui les oblige à se conformer, dans cette circonstance, à la pratique suivie les années précédentes. Vous trouverez et jointe, Monsieur le président, une copie de la lettre que nous avons adressée au clergé catholique de votre canton. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud appréciera, nous n'en doutons pas, les motifs de conscience basés sur les principes essentiels de la religion catholique, qui ne permettent pas à un prêtre de reconnaître, dans l'enseignement religieux, d'autre autorité que celle des supérieurs ecclésiastiques. Il verra que l'autorité ecclésiastique respecte les usages reçus dans votre canton, dans l'intérêt de la paix et de l'union. Du reste, il n'entrera jamais dans notre pensée de vouloir nous écarter de la voie des rapports de bonne harmonie entre les deux autorités, lorsqu'on n'exigera de nous ou des prêtres de ce diocèse, rien de contraire à nos devoirs.

« Dans les préfaces que le Conseil d'Etat du canton de Vaud a suivies dans cette circonstance grave à votre égard, par le respect dû à la liberté religieuse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président et Messieurs, l'expression de notre respectueux et haute considération.

« Erihourg, le 7 septembre 1849.

(Suivent les signatures des vicaires généraux.)

De leur côté, M. les curés des paroisses catholiques du canton de Vaud, par déférence pour l'autorité civile, adressèrent au Conseil d'Etat une copie des directions qu'ils avaient reçues de leurs supérieurs ecclésiastiques.

L'autorité ecclésiastique diocésaine et M. les curés des paroisses catholiques pouvaient-ils mettre dans cette affaire délicate plus de convenance et plus de modération qu'ils ne l'ont fait ? Voyons maintenant de quelle manière le Conseil d'Etat vaudois a tenu compte à l'autorité ecclésiastique et à M. les curés de leurs bons procédés, des usages, des principes et des droits qu'ils avaient invoqués.

patrem omnipotentem et in Jesum Christum... qui passus est.

Je crois en Dieu, ce n'est pas assez pour aimer les hommes. Socrate croyait en Dieu, Platon croyait en Dieu, Néron croyait en Dieu, Zénon croyait en Dieu ; ou sont leurs actes d'amour pour l'humanité ? Les conventionnels croyaient en Dieu, quelques-uns exceptés ; ils instituèrent la fête de l'Être suprême. Que manquait-il au symbole de tous ces croyants ? Ces trois mots : In Jesum Christum ; il manquait la foi à l'immolation de l'homme Dieu pour l'humanité ; immolation, type éternel de tous les sacrifices, sanctification de tous les sacrifices, encouragement à tous les sacrifices.

Avec vos quatre mots ; je crois en Dieu, vous ferez des philosophes orgueilleux, des poètes vains et immoraux, et des rhéteurs d'opéra, qui s'en fiondront à des périodes élégantes et tendront sur l'humanité. Avec ces trois autres mots : In Jesum Christum, vous ferez des hommes qui quitteront leurs richesses, leurs honneurs et leurs plaisirs pour se vouer au soulagement de l'humanité, qui franchiront les mers pour éclairer, secourir et consoler leurs frères ; vous ferez des femmes dont le cœur héroïque ne se refusera à aucune peine, à aucune fatigue, à aucun pèlerin ; vous aurez la milice infatigable des frères de Saint-Jean-le-Dieu et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Le bailli.

Un médecin demanda à un malade comment il avait trouvé le bailli qu'il lui avait ordonné. « Un peu humide, répondit le malade. »

Dans la journée du 4 ou du 5 septembre, M. les curés reçurent chacun un exemplaire de l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la fête d'actions de grâces (v. n. 93). L'article 3 de cet arrêté est conçu en ces termes :

« Le présent arrêté et l'EXHORTATION qui y est annexée seront imprimés et remis à tous les pasteurs, ainsi qu'aux curés et MINISTRES du culte catholique EN OFFICE dans la paroisse, pour être lus, par eux, EN CHAIRE, le dimanche 9 septembre prochain. »

Ce demeure stupéfiant quand on voit un gouvernement, un gouvernement protestant surtout, s'emparer de la prédication religieuse, composer ou plutôt faire composer par un ministre de quel que secte protestante des exhortations religieuses et s'arroger le droit de forcer des prêtres catholiques DE LIRE EN CHAIRE à leurs paroissiens catholiques ces exhortations, et cela malgré la défense des supérieurs ecclésiastiques ! C'est un attentat inouï. C'est frapper le catholicisme au cœur et lui préparer une ruine inévitable ! Si le gouvernement vaudois veut évangéliser les ressorts-vants protestants, libre à lui, ou plutôt libre aux protestants d'examiner comment il leur est possible de concilier le principe protestant « La Bible livrée à la raison individuelle en dehors de toute autorité », avec des exhortations, qui ne sont pas, certes, la parole de Dieu, lues EN CHAIRE par ordre du Conseil d'Etat.

Si, dis-je, le gouvernement vaudois veut évangéliser, qu'il se fasse pour ceux qui veulent et peuvent écouter ses prédications, mais qu'il ne viole pas la conscience, qu'il respecte le droit et la liberté des catholiques qui ne veulent ni ne peuvent écouter, en matière religieuse, d'autre voix que celle des légitimes pasteurs de l'Eglise, légitimement envoyés par le Père, vicaire de Jésus-Christ sur la terre. — A continuer.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 14 DECEMBRE 1849.

BULLETIN.

La presse anglaise sur les affaires du Canada. — Démissions des magistrats et militaires annexionnistes. — Ce qu'on en dit et ce qu'on en pense. — Lettre de M. Holmes, etc. M. P. P. en réponse à celle de M. le Secrétaire Provincial. Le congrès américain. Le meurtre de Boston. — Election de M. Peter Perry etc.

La presse anglaise continue à s'occuper de nos affaires. Le mouvement annexionniste est généralement condamné, mais il produit le bon effet de faire apprécier par le peuple anglais, les sentiments qui animent les partis en Canada. Désormais on ne sera plus disposé à traiter les Canadiens-Français de rebelles et à les laisser maltraiter par une minorité. A l'avenir la constitution sera une vérité et l'exécutif sera responsable à la majorité populaire. Nos lecteurs liront avec intérêt l'article du Times de Londres du 20 novembre publié dans une autre partie de cette feuille. M. les curés de Montréal reçoivent enfin leur récompense. Ils ont beau mépriser aujourd'hui le Times, qu'ils vantaient tant autrefois, ce journal n'en est pas moins le premier journal du monde et celui qui a le plus de poids et d'influence dans la Grande-Bretagne.

Le mouvement annexionniste aura le bon effet de libéraliser de plus en plus le système colonial de l'Angleterre. « Le sentiment se propage ici, dit l'European Times, qu'on doit donner aux colonies dans toutes les parties du monde, des institutions libres ; un contrôle complet de leurs propres dépenses ; le pouvoir de nommer leurs gouverneurs et tous autres magistrats, enfin de les faire, dans toute l'étendue de l'expression, des états indépendants et qui se supportent eux-mêmes. Le système colonial d'autrefois a produit de grands maux et aujourd'hui même le bureau colonial est incapable de conduire les affaires d'un empire étendu dans toutes les parties du globe. Des 28 à 40 colonies que nous possédons, aucune ne se supporte elle-même ; et un grand nombre, par suite des fautes, de l'obstination et de la négligence du bureau colonial sont fatigués de la connexion et attendent avec anxiété la première occasion de la répudier. Le mécontentement, contre le système colonial ici est général. Delà vient que quelques journaux semblent impatients de couper le nœud gordien de toutes ces difficultés d'une manière sommaire. »

Le fait est que nous ne pouvons plus gouverner ainsi nos colonies, donner à quelques uns un système représentatif, tandis que nous le refusons à d'autres, faisant voir ainsi l'absence de tout système, ordre et justice dans notre administration et leur envoyant quelquefois des gouverneurs et administrateurs impopulaires, ignorants et incapables. D'ailleurs l'expérience nous prouve que plus nous les laissons se gouverner elles-mêmes, moins elles nous contentent. Les Canadiens voient leurs voisins des E. U., prospérer, tandis qu'ils sont stériles. Ils font une comparaison peu flatteuse pour eux-mêmes entre le système électif de l'Union américaine et les maîtres qu'on leur envoie pour gouverner de Downing street. Il est inutile d'attendre le consentement et de la pro périté dans les colonies, tant qu'ils n'auront pas complètement la conduite de leurs affaires locales et l'élection de tous leurs officiers.

On parle beaucoup de la démission des magistrats et militaires annexionnistes. Aux yeux des adversaires du gouvernement, c'est une mesure tyrannique et arbitraire, qui ne rendra pas l'annexion impopulaire, dit le Herald, et qui n'ajoutera rien à la popularité de Lord Elgin ou de ses ministres. La Gazette de Montréal blâme l'acte du ministère par haine des ministres comme elle blâme et condamne tout ce qu'ils font. Le Transcript

est plus honnête et plus raisonnable à ce sujet.

« Vu sans passion, dit cette feuille l'acte qui condamne les annexionnistes à perdre leurs commissions est un acte raisonnable et naturel. Ils ne doivent pas être surpris d'être traités ainsi. La convenance d'un pareil acte de la part d'un gouvernement populaire qu'on veut renverser ne saurait être disputée. Quel gouvernement pourrait exister sans chercher à se défendre et se conserver ! Les annexionnistes de bons sens ne peuvent se plaindre. Les autorités qu'ils ont exprimées le désir de détruire ne peuvent plus avoir confiance en eux. Ils auraient agi ainsi eux-mêmes à leur place. L'avis que le ministère a donné à Lord Elgin en cette matière, ils l'auraient donné eux-mêmes dans la même position. C'est là de la stricte justice. »

« La question de prudence et de politique de cet acte ministériel est une autre question. C'est une mesure pleine d'audace. Il n'y a pas à le nier, mais nous ne craignons pas qu'elle soit hasardée. Les annexionnistes seront les premiers à convenir qu'ils n'ont pas été traités injustement et par cet acte le danger disparaît entièrement. On n'aura plus raison de dire non plus que le gouvernement soit Impérial ou Colonial est indifférent à la question et l'annexion et ceux qui veulent nous annexer, savent ce qu'ils peuvent attendre. »

Ces opinions du Transcript seront généralement partagées par les gens de sens et de bien d'un bout à l'autre du pays, parce qu'elles sont fondées sur la raison et la justice. Son Excellence est tenue, dit M. le Secrétaire Provincial, dans sa circulaire aux officiers démis, par le sentiment de son devoir envers Sa Souveraine et l'Empire Britannique, aussi bien qu'envers le peuple canadien, non seulement de maintenir la connexion entre cette colonie et la mère-patrie, mais de se servir de tous les pouvoirs que lui a conférés Sa Majesté et de tous les moyens constitutionnels pour empêcher toute tentative ayant pour but de lui être tort. »

M. Leslie explique bien les motifs qui guident le chef de l'Exécutif en cette occasion. « En remplissant ce devoir, il ne peut y avoir aucun désir de dispenser à personne le droit d'avoir des opinions et de faire des spéculations abstraites concernant diverses formes de gouvernement. C'est aux gens à voir jusqu'où elles peuvent aller avec ces théories sans courir le risque de se compromettre par une violation des lois de leur pays. Quand cependant un individu vient délibérément à la conclusion que ce qu'il considère comme les maux causés à son pays demandent non seulement la réforme de la constitution mais son renversement complet, et quand une personne partage cette opinion non comme une simple théorie spéculative qui pourrait peut-être se réaliser dans un avenir plus ou moins éloigné, mais prend actuellement des mesures tendant directement à amener un tel changement révolutionnaire, Son Excellence croit, qu'à part toute considération ou enquête au sujet de plus sérieuses conséquences, une telle personne ne devrait pas demeurer dans la position anormale et absurde de tenir une commission sous le bon plaisir d'un pouvoir Souverain qu'elle désire renverser, etc. »

B. Holmes Ec. M. P. P. pour la cité de Montréal a répondu assez vertement à cette lettre du Secrétaire Provincial ; il y voit l'infraction de la volonté de la part du gouvernement de supprimer par la haute main l'exercice d'un droit considéré jusqu'ici comme inhérent à tout sujet Anglais. Le droit de discussion. « Désirant sincèrement le bien être de ce pays auquel j'ai associé ma fortune et mon sort et voulant prendre part à l'agitation de cette grave question concernant son élévation future à la position à laquelle il a droit d'atteindre, je ne l'aurais pas fait, dit M. Holmes, et je n'aurais jamais signé le manifeste en question s'il eût contenu une seule expression de sentiments capables de blesser ou d'irriter la Mère-Patrie ou de propager l'hostilité contre elle. Les avis qui sont venus subséquemment d'Angleterre nous ont démontré clairement que ni le peuple Anglais, ni le gouvernement Impérial ne regardent les auteurs de ce document comme coupables d'un manque de respect ou de sédition ; et nous sommes même confirmés dans la croyance que l'Angleterre ne mettra pas d'obstacle à la séparation du Canada d'avec elle quand le peuple de ce pays l'aura demandé, comme je crois qu'il la demandera bientôt, d'une manière ferme et constitutionnelle. »

« Etant d'opinion que la continuation de la dépendance coloniale est incompatible avec la prospérité du Canada, surtout après les changements sages et bienfaisants récemment adoptés en Angleterre dans la politique commerciale, pour l'avantage du peuple du Royaume-Uni et qu'on ne peut détruire pour concilier et encourager les colonies, je n'ai pas d'excuse à offrir pour avoir signé le manifeste. Je crois ses représentations fondées sur la vérité ; son objet nécessaire au bien être du pays et je regrette profondément de voir que la discussion parfaite et libre de questions politiques, même qui peuvent entraîner à leur suite la séparation d'avec la Mère Patrie, n'est pas permise, mais qu'elle doit être supprimée et punie par l'Exécutif Provincial, tandis qu'en Angleterre, même dans le Parlement Impérial, on discute librement les mêmes questions. Ceci, je dis, doit être profondément regretté ; mais en exprimant ce regret je ne puis que féliciter les annexionnistes sur la marche adoptée par l'Administration libérale ; qui tient en ses mains les destinées du pays ; cette marche tend à faire partager bientôt par le peuple du Canada, les vues, les opinions et les recommandations contenues dans l'adresse en question. »

M. Holmes termine en résignant une autre place d'honneur qu'il tenait du gouvernement. « La chambre des représentants à Washington n'a pas encore élu son président et par suite le message n'est pas publié et le congrès ne peut procéder aux affaires. Dans les derniers scrutins, M. Winthrop a obtenu le plus grand nombre de voix. Mais il n'a pu atteindre la majorité absolue. Il y avait aux derniers avis de Washington 225 membres présents. La majorité absolue serait 113 voix et M. Winthrop n'en a encore eu que 103. Un farceur a proposé à la chambre de mettre le choix du président à la lotterie, de le tirer au sort ; les whigs mettraient le nom de leur candidat dans une boîte, les démocrates le leur, les natifs le leur, les partisans de la liberté du sol et ceux du général Taylor feraient de même, on brasserait tous ces noms ensemble et le premier qui sortirait de la boîte serait le président. Cette proposition qui fit beaucoup rire, fut repoussée. Un autre membre proposa d'ajourner la chambre jusqu'au premier janvier prochain, cette motion fut également rejetée. L'opinion publique est bien partagée à Boston, nous disent les journaux de cette ville, sur le mécontentement de Dr. Parkman. Tout en étant forcé d'admettre qu'il y a de graves apparences contre le D. Webster, plusieurs pensent qu'il est innocent. On en fait une question de parti et il y a de violents débats à ce sujet. Pendant ce temps l'enquête se continue à huit clos, et les conjectures sont inutiles. M. Peter Perry a été élu par acclamation au 3e Riding de York. Le Col. Thompson, le candidat de l'opposition, n'a pas voulu contester l'élection, voyant la grande majorité des électeurs en faveur du candidat ministériel. M. Perry n'est plus un mythe, dit un journal du H. C. Il s'est déclaré, formellement contre le mouvement de l'annexion. Il est d'opinion qu'en diminuant les dépenses publiques et en obtenant la réciprocité avec les E. U. l'annexion est une absurdité. M. Baldwin n'a plus raison d'avoir peur et les annexionnistes sont enfoncés. »

« La chambre des représentants à Washington n'a pas encore élu son président et par suite le message n'est pas publié et le congrès ne peut procéder aux affaires. Dans les derniers scrutins, M. Winthrop a obtenu le plus grand nombre de voix. Mais il n'a pu atteindre la majorité absolue. Il y avait aux derniers avis de Washington 225 membres présents. La majorité absolue serait 113 voix et M. Winthrop n'en a encore eu que 103. Un farceur a proposé à la chambre de mettre le choix du président à la lotterie, de le tirer au sort ; les whigs mettraient le nom de leur candidat dans une boîte, les démocrates le leur, les natifs le leur, les partisans de la liberté du sol et ceux du général Taylor feraient de même, on brasserait tous ces noms ensemble et le premier qui sortirait de la boîte serait le président. Cette proposition qui fit beaucoup rire, fut repoussée. Un autre membre proposa d'ajourner la chambre jusqu'au premier janvier prochain, cette motion fut également rejetée. L'opinion publique est bien partagée à Boston, nous disent les journaux de cette ville, sur le mécontentement de Dr. Parkman. Tout en étant forcé d'admettre qu'il y a de graves apparences contre le D. Webster, plusieurs pensent qu'il est innocent. On en fait une question de parti et il y a de violents débats à ce sujet. Pendant ce temps l'enquête se continue à huit clos, et les conjectures sont inutiles. M. Peter Perry a été élu par acclamation au 3e Riding de York. Le Col. Thompson, le candidat de l'opposition, n'a pas voulu contester l'élection, voyant la grande majorité des électeurs en faveur du candidat ministériel. M. Perry n'est plus un mythe, dit un journal du H. C. Il s'est déclaré, formellement contre le mouvement de l'annexion. Il est d'opinion qu'en diminuant les dépenses publiques et en obtenant la réciprocité avec les E. U. l'annexion est une absurdité. M. Baldwin n'a plus raison d'avoir peur et les annexionnistes sont enfoncés. »

« Les opinions du Transcript seront généralement partagées par les gens de sens et de bien d'un bout à l'autre du pays, parce qu'elles sont fondées sur la raison et la justice. Son Excellence est tenue, dit M. le Secrétaire Provincial, dans sa circulaire aux officiers démis, par le sentiment de son devoir envers Sa Souveraine et l'Empire Britannique, aussi bien qu'envers le peuple canadien, non seulement de maintenir la connexion entre cette colonie et la mère-patrie, mais de se servir de tous les pouvoirs que lui a conférés Sa Majesté et de tous les moyens constitutionnels pour empêcher toute tentative ayant pour but de lui être tort. »

M. Leslie explique bien les motifs qui guident le chef de l'Exécutif en cette occasion. « En remplissant ce devoir, il ne peut y avoir aucun désir de dispenser à personne le droit d'avoir des opinions et de faire des spéculations abstraites concernant diverses formes de gouvernement. C'est aux gens à voir jusqu'où elles peuvent aller avec ces théories sans courir le risque de se compromettre par une violation des lois de leur pays. Quand cependant un individu vient délibérément à la conclusion que ce qu'il considère comme les maux causés à son pays demandent non seulement la réforme de la constitution mais son renversement complet, et quand une personne partage cette opinion non comme une simple théorie spéculative qui pourrait peut-être se réaliser dans un avenir plus ou moins éloigné, mais prend actuellement des mesures tendant directement à amener un tel changement révolutionnaire, Son Excellence croit, qu'à part toute considération ou enquête au sujet de plus sérieuses conséquences, une telle personne ne devrait pas demeurer dans la position anormale et absurde de tenir une commission sous le bon plaisir d'un pouvoir Souverain qu'elle désire renverser, etc. »

Le Times de Londres sur les affaires du Canada.

Le Times de Londres du 20 novembre contient l'article suivant sur les affaires du Canada. C'est une réponse aux journaux annexionnistes de Montréal, qui méritent l'attention de nos compatriotes.

« Les bragues de l'opposition en Canada se donnent beaucoup de trouble pour nous assurer que leur loyauté est une affaire d'intérêt, non de sentiment. Avec cet esprit d'exagération qui est si commun dans les colonies et caractéristique du nouveau monde ils voudraient même se faire passer pour plus égoïstes qu'il n'est besoin de qu'ils ne sont. Qu'est-ce qu'ils ont donc tant souffert de notre part ? Le dommage consiste dans la discontinuation d'un monopole malhonnête, qui ne pouvait durer longtemps et qu'aucune nation respectable, considérant son opération actuelle, ne pouvait maintenir une heure de plus. Pendant deux ou trois ans nous avons donné aux marchands faisant le commerce de transport sur la St. Laurent, une espèce de premium sur l'exportation des céréales des Etats-Unis, suffisant pour les détourner des canaux de l'Etat de New-York. Nous avons discontinué cela non pour des raisons spéciales, mais pour des raisons générales qui affectaient le commerce et la population de ce pays comme ceux du monde entier. Les torques et autres patriotes de Montréal en font donc une affaire personnelle. Ils sont pleins d'indignation, parce que les solides intérêts et la dignité morale de cet empire ne peuvent être sacrifiés pour le maintien d'un commerce illicite, car tel était, qu'on aurait continué pour l'avantage particulier d'une petite ville, dont le chiffre de population est à celui de la population de Londres comme d'un à cent. Ils s'écrient avec accents pitoyables, propres à fondre le cœur d'une mère : « Nos parents nous abandonnent ; la mère-patrie nous laisse seuls, et nous sommes sous ce rapport virtuellement indépendants. Nous sommes maintenant dans la position d'un jeune enfant, incapable de marcher, à qui sa nourrice n'a pas donné la main et qui tombe à plat ventre. Le Canada est tombé ainsi. Mais nous avons assez de courage et d'énergie pour ne pas demeurer à terre. C'est pourquoi nous travaillons à l'annexion comme à la seule chose qui puisse nous aider à sortir de la boue. » Nous citons ce passage emprunté au Courier de Montréal. »

Tout cela à l'air bien désolant. Mais comment sont les faits de l'affaire ? Ce pauvre enfant abandonné ainsi tout nu sur les neiges du Canada incapable de marcher, sans nourrice pour le tenir par la main et par conséquent tombé la face contre-terre reçoit maintenant sous une forme ou sous une autre de la population fatiguée et accablée d'impôts des îles Britanniques à peu près un million par an. Le Canada après tout est aussi prospère que les intérêts agricoles de ce pays créés par des taxes énormes de millions sur millions, et qui n'attendent rien de la main de parents. Les patriotes de Montréal se considèrent très maltraités parce que nous ne leur accordons pas la protection que nous avons été forcés de refuser à l'aristocratie anglaise. Avec toute la pitié et le pathos de l'enfance trompée, ils s'écrient de suite que puisqu'on ne veut pas les aider à enlever aux Yankees le transport de leurs gains, ils vont s'annexer aux victimes de leur conspiration impétrieuse. Les Yankees sans doute vont apprécier des amis qui se joignent à eux parce qu'ils ne peuvent plus les voler. Tel est pourtant le total de l'irjustice faite aux habitants de Montréal, et exceptant toujours que nous avons cessé de protéger notre vin de nourrice à un parti anglais, qui monopolisait tous les offices de l'Etat, les Terres de la couronne et toutes autres choses qui pouvaient être divisées ou données. Nous ne promettons plus à une classe de gens dans les colonies de mal gouverner, de brutaliser et de piller le tout reste de la colonie, de voler

les Etats-Unis sous le faux prétexte d'une protection coloniale, ou de taxer le peuple de la mère-patrie par des droits différentiels ; et immédiatement le pauvre enfant s'écrie qu'il est honnêtement traité et qu'il désavoue ses parents sans entrailles. Certainement nous n'avons jamais vu tant de vertueuse indignation pour si peu de chose. Que les Etats-Unis désirent annexer Montréal, c'est assez probable, mais nous ne croyons pas qu'ils aient le front de se mêler aux difficultés de Montréal avec la mère-patrie.

Nous ne disons pas, ce qui est vraiment une matière de sens commun, que quand on est abandonné par ses parents comme on dit sentimentalement à Montréal, on pense à l'indépendance. C'est assez naturel. Quand un père cesse de payer les dépenses de son fils, le fils pense à faire des affaires à son compte. Mais il ne s'en suit pas, et c'est ce que nous voulons que le peuple de Montréal considère, que le fils soit maltraité par son père et qu'il soit justifiable d'adopter un mode offensif d'indépendance. Surtout si le père dont nous parlons à une douzaine d'autres enfants à élever et faire instruire et si le fils aîné a trente ans sonnés, il ne devrait pas chercher querelle à son père, s'appeler un pauvre enfant orphelin à son baby brillard ou tout chose semblable, et cela seulement parce qu'il a atteint sa trentième année et que son père ne veut plus lui payer ses dépenses comme quand il était un collégé. Voilà pourtant ce que font nos enfants à Montréal. Nous leur demandons, s'ils leur faut absolument traiter la question, de le faire en hommes et d'une manière généreuse. Nous avons d'autres enfants à avoir soin et il nous faut être justes et honnêtes avant d'être généreux et protecteurs. Dans cette seule ville de Londres il y a plus d'enfants qui ne peuvent marcher et vivre par eux mêmes qu'il n'y a de gens de tout âge dans Montréal et Québec. Nous devons avoir soin de nos vrais enfants avant de prendre soin de nos enfants fictifs et le fait est que nous ne pouvons plus taxer notre population pour l'avantage des colonies. Nous devons donc à ces mécontents de Montréal le disenter la question de l'indépendance convenablement. Elle n'a aucune connexion avec le bill des céréales ou celui qui concerne le bois du Canada, ni avec le bill des Perles, ni avec Lord Elgin ou aucun autre lord. Mais est-il nécessaire de dire aux Canadiens de disenter la question de l'indépendance dans cet esprit ? Non. Car le Courier de Montréal nous dit qu'il y a toujours eu un parti en faveur de l'annexion en Canada, que ce parti a gagné des forces depuis quelques années, que tout le monde pense ainsi dans son cœur, que les hommes d'état anglais partagent cette opinion etc. » Alors c'est de l'hypocrisie toute pure de dire que le Canada est possédé vers cette question de l'indépendance par l'injustice ou l'indifférence de la mère-patrie.

Mais la question réelle est loin d'être une question simple. Le Canada perdrait immédiatement par l'annexion 1° l'avantage d'une grande dépense que nous y faisons. 2° la protection qu'ils ont dans nos marchés pour leurs bois. 3° le droit et le pouvoir de fixer eux-mêmes leur droit d'importations. Que pour toutes ces pertes ils trouveraient l'équivalent par leur entrée libre sur les marchés des E. U. et leur part dans la fortune croissante de cette puissante confédération, nous ne voulons pas affirmer ou disputer. L'annexion amènerait probablement en Canada une immense, une étonnante irruption d'Américains, l'esprit d'entreprise et les capitaux. La population augmenterait. Le commerce local prospérerait. Le prix des terres et des maisons s'éleverait. De nouveaux travaux publics seraient faits et le Canada présenterait bien vite le spectacle de l'activité brusquée de ces Etats de l'Ouest. Mais jusqu'à quel point les individus, les localités et les classes participeraient à ces progrès, c'est difficile de dire. Si comme on l'allègue, le Canada Ouest ne peut faire concurrence à l'Etat de New-York et ne peut exporter avec profit du blé à 80 cents par minot quand il se vend une piastre à New-York, la conclusion qu'on doit en tirer, c'est que dans le cas de l'annexion, le commerce du H. C. passerait tout par New-York et laisserait Montréal désert. Mais après tout la considération la plus sérieuse n'est ni le profit, ni la simple loyauté. Comment les Canadiens, tels qu'ils sont, aimeraient-ils à voir leur pays et leurs villes, inondés de cette classe de Yankees qu'on rencontre aujourd'hui sur leurs frontières ? Comment les habitants avec leurs vieux usages, les descendants des anciens Loyalists, E. U. qui les militaires en retraite ou de vrais Anglais aimeraient-ils à changer leur position actuelle pour le triomphe de la République ? Il existe une grande différence de mœurs et de sentiments. Ces différences sont souvent d'aussi sérieux obstacles à l'amalgamé de deux peuples que des mers et montagnes. On pourrait trouver à la fin, nonobstant tous les prétendus bienfaits de commerce et de finance que la Canada ne serait pas mieux avec les Etats-Unis qu'avec l'Angleterre. »

Le Tablet du 24 nov. nous apprend que la cause de l'émancipation de l'enseignement public, en France, vient de faire un pas immense. Par un décret inséré au Moniteur, N. Napoléon abolit un des principaux privilèges de l'Université, à savoir, les certificats d'étude ; désormais les candidats au Baccalauréat ne seront plus tenus de produire un certificat pour attester qu'ils ont étudié dans l'Université au moins deux années consécutives. Ce premier coup porté au monopole universitaire est de bonne augure ; mais il n'est que le début d'une série de réformes qui ont été suivies de la liberté d'enseignement que l'Épiscopat et les catholiques de France réclamaient depuis tant d'années !

A l'avenir.

Lord-Elgin a-t-il écrit aux Evêques catholiques du Canada la lettre que vous lui prêtez ? vous l'avez affirmé, avez-vous dit, sur une autorité respectable ?